

La Propriété industrielle

Parait chaque mois
Abonnement annuel:
180 francs suisses
Fascicule mensuel:
23 francs suisses

107^e année - N° 12
Décembre 1991

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Nouveau membre de l'UPOV : Tchécoslovaquie	479
---	-----

ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). Conseil des présidents (Lucerne, 15-19 septembre 1991)	480
--	-----

RÉUNIONS DE L'OMPI

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI. Vingt-deuxième série de réunions (Genève, 23 septembre - 2 octobre 1991)	486
--	-----

Comité de coordination de l'OMPI. Vingt-neuvième session (7 ^e session extraordinaire) (Genève, 21 et 22 novembre 1991)	491
---	-----

Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. Comité permanent. Quatorzième session (Genève, 1 ^{er} -4 juillet 1991)	492
--	-----

(Suite du sommaire au verso)

MODIFICATION DU CONTENU DE LA PRÉSENTE REVUE

Lors des sessions qu'ils ont tenues à Genève du 23 septembre au 2 octobre 1991, les organes directeurs de l'OMPI ont adopté le programme et le budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 1992-1993. Pour le poste budgétaire intitulé «Revues et autres publications», le programme adopté prévoit que «ces revues ne contiendront plus d'articles rédigés par des spécialistes de la propriété intellectuelle, mais seulement des documents de source officielle».

En application de cette décision, les revues ne contiendront plus, à partir du 1^{er} janvier 1992, que des documents officiels concernant les activités de l'OMPI et les adhésions aux traités qu'elle administre. Elles donneront des renseignements complets et à jour sur ces activités (documents de travail importants et rapports des réunions organisées par l'OMPI, par exemple) ainsi que des informations sur les activités de l'OMPI en matière de coopération pour le développement et d'enregistrement.

OMPI 1991

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ÉTUDES

La rénovation du secteur public – l'exemple de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, de <i>S. Niklasson</i>	496
La nouvelle loi autrichienne sur la protection des dessins et modèles, de <i>O. Rafeiner, E. Jakadofsky, H. Knittel et G. Kucsko</i>	510
L'unification du droit de la propriété industrielle en République fédérale d'Allemagne : le projet de loi portant extension des droits de propriété industrielle, de <i>A. Schäfers</i>	522

NOUVELLES DIVERSES

Argentine, Pakistan, Suriname	532
-------------------------------------	-----

CALENDRIER DES RÉUNIONS

533

**LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
(ENCART)**

Note de l'éditeur

AUTRICHE

Loi fédérale du 7 juin 1990 sur la protection des dessins et modèles (Loi sur les dessins et modèles de 1990)	Texte 4-001
Arrêté du ministre fédéral des affaires économiques du 29 octobre 1990 concernant les agences de dépôt de dessins et modèles des chambres de commerce (Arrêté sur les agences de dépôt de dessins et modèles)	Texte 4-002

FRANCE

Loi relative à la protection des appellations d'origine (du 6 mai 1919, modifiée et complétée en dernier lieu par la loi N° 90-558 du 2 juillet 1990) (<i>feuilles de remplacement</i>)	Texte 5-001
---	-------------

Notifications relatives aux traités

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

Nouveau membre de l'UPOV

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le Gouvernement de la Tchécoslovaquie a déposé le 4 novembre 1991 son instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978.

La Tchécoslovaquie n'est pas à ce jour membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), fondée par ladite Convention internationale.

Ladite Convention internationale entrera en vigueur à l'égard de la Tchécoslovaquie le 4 décembre 1991. A cette date, la Tchécoslovaquie deviendra membre de l'UPOV.

Pour déterminer sa part contributive dans le montant total des contributions annuelles au budget de l'UPOV, une demi-unité de contribution ($^{1/2}$) est applicable à la Tchécoslovaquie.

Notification UPOV N° 38, du 8 novembre 1991.

Activités d'autres organisations

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)

Conseil des présidents

(Lucerne, 15-19 septembre 1991)

NOTE*

L'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) a tenu une réunion de son Conseil des présidents à Lucerne (Suisse) du 15 au 19 septembre 1991. Les présidents de 40 groupes nationaux de l'AIPPI ainsi que les membres du Bureau de l'AIPPI, les présidents et membres d'honneur et les présidents de divers comités de programme ont pris part à la réunion, qui a été présidée par M. Masahiko Takeda (Japon), président exécutif de l'AIPPI, et par d'autres responsables de l'association. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a été représentée par M. Arpad Bogsch, son directeur général, et par M. Ludwig Baeumer, directeur de la Division de la propriété industrielle.

Le 16 septembre 1991, le directeur général de l'OMPI a prononcé une allocution qui est reproduite ci-après.

Le Conseil des présidents a traité les questions suivantes : l'harmonisation de certaines dispositions des systèmes juridiques de protection des inventions; la Convention UPOV et la biotechnologie; les négociations au sein du GATT sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce; les questions relatives au PCT; l'harmonisation des législations sur les marques; les formalités requises en ce qui concerne les demandes d'enregistrement et l'enregistrement des marques ainsi que leurs modifications; le rétablissement des droits attachés aux brevets; l'amélioration de la protection internationale des dessins et modèles industriels; la protection internationale des appellations d'origine et des indications de provenance; enfin, la réorganisation des méthodes de travail de l'AIPPI.

Au terme de ses travaux, le Conseil des présidents a adopté les résolutions reproduites ci-après.

Allocution du directeur général de l'OMPI

*«Messieurs les responsables de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle,
Mesdames et Messieurs,*

Etant donné les relations de longue date et particulièrement fructueuses qui existent entre l'OMPI et l'AIPPI, il est à peine besoin de dire le plaisir que j'éprouve à pouvoir prendre la parole au nom de l'OMPI devant le Conseil des présidents actuellement réuni à Lucerne.

Il a toujours existé, par nature, une similitude entre le programme de travail de l'AIPPI et les activités de l'OMPI. Pour constater à quel point cette similitude est grande, il suffit de parcourir la liste des comités de travail de l'AIPPI et de connaître le type de questions qu'ils traitent (abstraction faite, bien entendu, de la question 94 relative au GATT). C'est pourquoi je commencerai mon très bref résumé des activités menées ou prévues par l'OMPI depuis la réunion que le Comité exécutif de l'AIPPI a tenue l'année dernière à Barcelone en évoquant celles qui ont trait aux domaines dont s'occupent également les comités de l'AIPPI. Je les présenterai dans l'ordre dans lequel les questions étudiées par lesdits comités dans les mêmes domaines figurent au programme de travail de la présente réunion.

Harmonisation des législations sur les brevets (question 89)

Comme vous le savez sans doute, la première partie d'une conférence diplomatique convoquée aux fins de négocier un traité complétant la Convention

* Etablie par le Bureau international de l'OMPI.

de Paris en ce qui concerne les brevets ('Traité sur le droit des brevets'), qui a réuni environ 400 participants, s'est tenue à La Haye pendant trois semaines, du 3 au 21 juin 1991. Ainsi qu'il en avait été convenu avant la conférence, aucune décision définitive concernant le projet de traité sur le droit des brevets n'a été prise à la conférence. Néanmoins, les trois semaines de débats ont contribué à concrétiser les positions adoptées par les divers délégations et groupes qui ont pris part aux négociations.

Le projet de traité sur le droit des brevets contient 39 articles, qui sont accompagnés de 13 règles. Les comptes rendus analytiques provisoires des débats de la conférence représentent environ 400 pages. Etant donné le temps de parole qui m'est imparti, je m'abstiendrai donc de toute observation détaillée, d'autant plus que le représentant de l'AIPPI à la conférence fera ce matin même un rapport complet à ce sujet. Je dirai simplement que la question de la convocation de la deuxième partie de la conférence restera constamment à l'examen. Toutefois, il est peu probable que des dates soient fixées avant que le sort des négociations sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce qui se déroulent dans le cadre de l'Uruguay Round apparaisse moins incertain et avant que la position des Etats-Unis d'Amérique sur certaines questions essentielles, notamment celle du premier déposant, devienne plus claire. En attendant, il est encourageant de constater que le processus d'harmonisation produit déjà des résultats, puisqu'un nombre toujours plus grand de nouvelles lois s'inspirent du projet de traité sur le droit des brevets. Il convient notamment de mentionner à cet égard les lois ou projets de loi du Chili, de la Chine, du Mexique, de la Roumanie et de l'Union soviétique.

Biotechnologie et UPOV (questions 51 et 93)

Aucune réunion sur la biotechnologie ne s'est tenue à l'OMPI depuis le mois de septembre de l'année dernière. Néanmoins, le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992-1993 envisage soit la convocation d'une session du Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques pour que celui-ci poursuive et, si possible, conclue ses travaux sur les solutions qu'il propose d'apporter à diverses questions concernant la protection des inventions biotechnologiques par les brevets, soit l'organisation d'un colloque sur des questions d'actualité en matière de protection par les brevets des inventions biotechnologiques.

Je suis heureux de vous apprendre que lors d'une conférence diplomatique tenue en mars de cette année, un nouvel acte de la Convention UPOV a été adopté. L'Acte de 1991 a introduit un certain nombre de changements importants qui ont pour

effet de renforcer la protection des obtentions végétales, notamment les suivants :

- la suppression de ce qu'on appelle l'*'interdiction de la double protection'*, de sorte que les Etats membres de l'UPOV ont désormais la faculté, en vertu de la Convention UPOV, non seulement d'octroyer des droits d'obtenteur pour des obtentions végétales mais aussi de délivrer des brevets pour celles-ci;

- l'instauration de l'*obligation* pour les Etats membres d'octroyer des droits d'obtenteur pour toutes les espèces végétales dans un délai déterminé; et

- le renforcement des droits exclusifs de l'obtenteur, qui s'étendent à la production du matériel de reproduction ou de multiplication végétative de la variété et à une série d'actes spécifiques d'exploitation, ainsi qu'aux actes d'exploitation commerciale du produit de la récolte de la variété découlant de l'utilisation non autorisée du matériel de reproduction ou de multiplication végétative de la variété, 'à moins que l'obtenteur ait raisonnablement pu exercer son droit en relation avec ledit matériel de reproduction ou de multiplication';

- à la différence de l'Acte de 1978 – en vertu duquel toute variété résultant de la resélection ou de la manipulation par imitation d'une variété protégée qui se distingue nettement de ladite variété protégée ne bénéficie pas de la protection accordée à cette dernière –, l'Acte de 1991 étend à une variété résultant d'une telle imitation la protection accordée à l'obtenteur de la variété protégée à condition qu'elle soit '*essentiellement dérivée*' de celle-ci.

PCT (question 109)

L'utilisation du système du PCT a continué d'augmenter régulièrement. Depuis septembre de l'année dernière, le nombre des Etats parties au PCT est passé de 44 à 49, les adhésions les plus récentes ayant été celles de la Pologne, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Mongolie et de la Tchécoslovaquie. Le nombre des demandes internationales a connu une hausse d'environ 15% tout au long de l'année 1991 et selon nos prévisions, il sera d'environ 22.000 pour l'ensemble de l'année (contre 19.159 en 1990).

L'année écoulée a aussi été marquée par l'achèvement d'une vaste révision du règlement d'exécution du PCT. A sa session de juillet 1991, l'Assemblée du PCT a adopté tout un ensemble de modifications du règlement d'exécution : sur les 331 règles actuellement en vigueur, 122 ont fait l'objet d'une modification de fond et 18 règles nouvelles ont été ajoutées. Ces changements visent à rationaliser la procédure de dépôt et de traitement des demandes internationales de brevet en vertu du PCT et à rendre cette procédure plus simple, plus sûre et plus accessible aux déposants. Ils tiennent compte de

13 années d'expérience dans l'utilisation et l'administration du système du PCT.

Harmonisation des législations sur les marques (questions 92 et 92D) et contrefaçon (question 86)

Aucune nouvelle réunion des comités d'experts chargés d'étudier l'harmonisation des législations sur les marques et la lutte contre la piraterie et la contrefaçon n'a eu lieu depuis la réunion du comité exécutif de l'AIPPI tenue l'année dernière. Ces deux points n'en continuent pas moins d'occuper une place importante dans notre programme pour l'exercice biennal 1992-1993; mais le choix des dates auxquelles ils seront réexaminiés dépend en partie de l'issue des négociations de l'Uruguay Round menées au sein du GATT puisqu'ils figurent parmi les questions auxquelles ces négociations ont trait.

Possibilités d'améliorer le système de dépôt international des dessins et modèles industriels (question 108)

Un comité d'experts, réuni en avril 1991, a étudié la possibilité de parvenir à une utilisation accrue de l'Arrangement de La Haye et de le rendre plus attrayant pour un plus grand nombre de pays. Le comité a abouti à la conclusion qu'il était tout à fait souhaitable qu'il poursuive ses travaux, lesquels pourraient déboucher sur un nouvel acte de l'arrangement.

Indications géographiques (question 62)

Un symposium international sur les indications géographiques se tiendra à Wiesbaden (Allemagne) les 17 et 18 octobre. Etant donné l'intérêt croissant suscité par cette question, des séminaires nationaux sur les appellations d'origine se tiendront aussi en novembre à Santiago (Chili) et à Lima (Pérou).

D'autres réunions du comité d'experts qui s'est réuni en 1990 pour examiner la protection internationale des indications géographiques sont aussi prévues pour le prochain exercice biennal. Ce comité est en train d'étudier l'opportunité d'élaborer un nouveau traité instaurant des normes minimales pour la protection des indications géographiques.

Le système de Madrid (question 88)

Ces 12 derniers mois, l'étude d'un projet de règlement d'exécution qui sera commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid (une fois que ce dernier sera entré en vigueur) a fait l'objet de travaux intensifs. La troisième session du groupe de travail compétent s'est tenue à Madrid en mai et la quatrième session est convoquée pour novembre de cette année. Un projet de règlement d'exécution complet existe à présent. C'est avec satisfaction que l'on a constaté la participation active aux travaux du groupe de travail non seulement des Etats signa-

taires du Protocole de Madrid, dont plusieurs, comme vous le savez, ne sont pas parties à l'Arrangement de Madrid, mais aussi des Etats-Unis d'Amérique, où l'Office des brevets et des marques examine actuellement, en étroite coopération avec la United States Trademark Association et avec des conclusions jusqu'à présent favorables, la possibilité que les Etats-Unis d'Amérique deviennent partie au Protocole de Madrid.

Parallèlement, le Bureau international s'attache à développer les systèmes informatiques destinés à permettre l'accès électronique et sur disque compact ROM aux données du Registre international.

Droit d'auteur (question 110)

Des travaux ont commencé cette année sur ce qui promet d'être une entreprise de grande envergure dans le domaine du droit d'auteur, à savoir un protocole éventuel de la Convention de Berne. Une première réunion d'un comité d'experts sur la question se tiendra à Genève en novembre de cette année. Les questions les plus importantes et les plus ardues qu'aura à examiner le comité d'experts sont notamment les suivantes :

- l'étendue des œuvres protégées et, en particulier, les programmes d'ordinateur, les bases de données, les systèmes experts et autres systèmes d'intelligence artificielle, ainsi que les œuvres produites par ordinateur;*
- le statut des enregistrements sonores (phonogrammes) et des producteurs d'enregistrements sonores;*
- le droit de reproduction en relation avec le stockage d'œuvres dans les systèmes informatiques;*
- la reproduction reproductrice par les bibliothèques, les services d'archives et les établissements d'enseignement;*
- l'enregistrement à domicile et les autres actes de reproduction privée pour l'usage personnel;*
- la possibilité d'exclure les enregistrements sonores et les œuvres radiodiffusées du champ d'application des licences non volontaires;*
- le droit de présentation publique;*
- le droit de location et le droit de prêt public;*
- le droit d'importation;*
- le droit de radiodiffusion pour ce qui touche à la radiodiffusion directe par satellite;*
- la définition de la notion d'utilisation publique;*
- la prolongation éventuelle de la durée de protection;*
- certains aspects de la gestion collective.*

Vous aurez remarqué qu'il s'agit d'un domaine extrêmement vaste et que du fait de leur nature, les questions à traiter représentent un défi majeur.

Règlement des différends entre Etats (question 103)

Le Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle

tuelle a tenu sa troisième session à Genève au début de ce mois. Il a examiné un projet de traité et décidé qu'une, voire deux autres réunions seront nécessaires avant que le projet puisse être raisonnablement considéré comme définitif.

Arbitrage et autres moyens de résoudre les différends entre particuliers (question 106)

Nos travaux dans ce domaine ne font que commencer. Un groupe non officiel d'experts se réunira à Zurich en octobre pour étudier la question. L'AIPPI a été invitée à la réunion en qualité d'observateur. Des réunions d'un groupe de travail élargi se tiendront au cours du prochain exercice biennal.

Pays en développement

Je ne saurais conclure sans évoquer, ne fût-ce que très brièvement, nos vastes activités de coopération pour le développement. Au cours des 12 derniers mois, plus de 5.000 hommes et femmes de 108 pays en développement ont reçu une formation sous forme de journées d'étude, de cours et de séminaires organisés par l'OMPI. Durant la même période, 80 pays en développement ont accueilli des missions de l'OMPI et plus de 100 experts ont été envoyés dans ces pays pour dispenser une formation spécialisée sur le terrain. Le Bureau international a par ailleurs continué, en coopération avec des offices de propriété industrielle donateurs, de fournir des services d'information technique aux pays en développement : plus de 500 rapports de recherche et environ 3.000 documents de brevet ont ainsi été fournis à ces pays.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de conclure en réaffirmant notre conviction que les activités de l'OMPI que je viens de décrire brièvement dépendent de façon vitale du soutien, de l'intérêt, de l'enthousiasme, du savoir et de l'expérience des secteurs industriels, commerciaux et professionnels dans le monde et, en particulier, d'organisations spécialisées regroupant des spécialistes de la propriété intellectuelle, organisations dont l'AIPPI est un remarquable exemple.»

Résolutions adoptées par le Conseil des présidents

QUESTION 62

Protection internationale des appellations d'origine et des indications de provenance

RÉSOLUTION

L'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) proteste solennellement

contre le projet de règlement (CE) du Conseil relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires (C(90) 2415 final – 21 janvier 1991).

L'AIPPI est une association internationale regroupant plus de 6.500 membres de plus de 90 pays, dont tous les pays du Marché commun, propriétaires de droits de propriété industrielle ou intéressés à ces droits, qui comprennent notamment les marques et les indications géographiques (appellations d'origine et indications de provenance).

L'AIPPI constate que le projet de règlement ne tient pas compte de l'existence, dans tous les pays du monde, des droits de propriété industrielle légalement acquis et régulièrement utilisés à l'intérieur du Marché commun, et dont les titulaires pourraient se voir expropriés d'une façon d'autant plus intolérable que cela se ferait sans indemnité et sans motif légitime.

La protection de ces droits est garantie par des conventions internationales qui ont été ratifiées il y a de nombreuses années par tous les pays membres de la Communauté ou une partie d'entre eux, et notamment par la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, l'Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits et l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international.

L'AIPPI rappelle que le Traité de Rome, à son article 234, respecte les obligations des pays membres résultant des conventions internationales qu'ils ont ratifiées.

L'AIPPI observe que le projet de règlement est en contradiction évidente avec le principe du libre choix des signes distinctifs des entreprises, notamment des marques – y compris les marques collectives – et des indications géographiques, ainsi qu'avec le principe de la libre utilisation de ces signes, sans aucun contrôle ni autorisation préalable par des autorités gouvernementales, principes qui sont à la base des conventions internationales de propriété industrielle et qui représentent un élément fondamental de toute économie de marché.

De plus, le projet de règlement ne tient aucunement compte des négociations internationales menées depuis longtemps au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) avec l'appui de l'AIPPI et visant l'adoption d'un traité international sur la protection des indications géographiques destiné à être appliqué sans distinction à tous les produits, agricoles et industriels.

L'AIPPI demande par conséquent que le projet de règlement soit abandonné ou fondamentalement modifié.

QUESTION 89

Harmonisation du droit des brevets

RÉSOLUTION

L'AIPPI

– réaffirme l'importance qu'elle attache au projet de traité d'harmonisation du droit des brevets;

– exprime de la manière la plus ferme le souhait que la conférence diplomatique aboutisse à la signature de ce traité.

QUESTION 92D

Harmonisation des formalités concernant le dépôt et l'enregistrement des marques ainsi que leurs modifications

RÉSOLUTION

1. L'AIPPI

a) constate l'extrême diversité selon les pays des formalités concernant le dépôt ou le transfert de marques ainsi que toute modification postérieure, notamment les changements de nom et d'adresse;

b) constate que cette diversité constitue un sérieux obstacle à l'acquisition et à la conservation du droit attaché à la marque et même à son exercice;

c) prend acte du fait que les praticiens des pays aussi bien industrialisés qu'en développement sont d'accord pour trouver une solution à ce problème par l'harmonisation internationale de certaines formalités et même la standardisation de certains documents;

d) exprime le vœu que les offices de marques soient tenus d'accepter un formulaire universel et standardisé tant pour la demande que pour le pouvoir du mandataire, sans que cela leur interdise d'accepter des demandes ou des pouvoirs présentés sous une autre forme;

e) considère qu'un accord serait susceptible d'aboutir sur les points suivants :

- les produits et les services (lorsque ces derniers sont autorisés) devraient être classés selon la classification internationale de Nice;

- la demande devrait être déposée au moyen d'un formulaire standardisé;

- la demande devrait être signée par le demandeur ou (à son choix) par son représentant dûment autorisé;

- les demandeurs étrangers devraient être représentés par une personne autorisée à exercer devant l'office ou ayant une adresse sur le territoire de la partie contractante;

- aucune authentification de la signature par un notaire public, ou même une signature devant un notaire public ou encore sa légalisation dans un consulat, etc., ne devrait être exigée;

- aucun certificat ni extrait du registre du commerce ne devrait être exigé;

- aucune preuve que la marque déposée a été enregistrée dans un autre pays ne devrait être exigée;

- l'office pourrait être informé d'un changement de nom ou d'adresse par une simple communication écrite du propriétaire, signée par lui ou par son représentant dûment autorisé;

- l'information relative à un changement de nom ou d'adresse pourrait être faite par le propriétaire grâce à une seule communication pour toutes les marques qui ont été enregistrées à son nom à l'office;

- le cessionnaire pourrait demander l'inscription des marques cédées par la remise d'un acte écrit de la cession dûment signé par le cédant ou son représentant légal;

- la demande du cessionnaire devrait être signée par lui ou par son représentant.

2. En conséquence, l'AIPPI recommande fortement que les Etats membres de la Convention de Paris prennent l'initiative d'engager toute procédure adéquate pour aboutir dans des délais raisonnables à l'harmonisation internationale des formalités en matière de marques.

Elle considère que cette harmonisation pourrait constituer le premier chapitre du projet d'harmonisation étudié par l'OMPI.

3. L'AIPPI décide de continuer d'étudier l'harmonisation des formalités sur les points suivants :

- les produits et les services entrant dans plusieurs classes de la classification internationale devraient pouvoir être couverts par un seul et même enregistrement de la demande;

- l'exercice par le demandeur d'une activité industrielle ou commerciale ne devrait pas être exigé pour l'enregistrement de la marque;

- l'exercice par le demandeur d'une activité correspondant aux produits ou services libellés dans la demande ne devrait pas être exigé pour l'enregistrement;

- les cessions pourraient être effectuées sans le fonds de commerce et sans que l'activité à laquelle les marques sont attachées soit transférée;

- la cession devrait être faite par écrit;

- aucune authentification d'un des documents de la cession ne devrait être exigée;

- aucun certificat ni extrait du registre du commerce ne devrait être exigé;

- l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale par le cessionnaire ne devrait pas être exigé pour son inscription en tant que nouveau propriétaire de la marque enregistrée;

- l'exercice par le cessionnaire d'une activité correspondant aux produits ou services libellés dans les enregistrements ne devrait pas être exigé pour son inscription en tant que nouveau propriétaire de la marque enregistrée.

QUESTION 93

Biotechnologie (relation entre la protection par le droit des brevets et le droit des obtentions végétales pour les inventions biotechnologiques; protection des obtentions animales)

RÉSOLUTION

Le Conseil des présidents décide que l'étude de la question 93 sur la biotechnologie et les obtentions végétales portera notamment sur les points suivants :

1. l'abandon total de l'interdiction de la double protection des obtentions végétales dans les législations nationales sur les droits des obtenteurs de variétés végétales;

2. l'abandon de la non-brevetabilité des obtentions végétales et animales dans les lois sur les brevets;

3. la protection par brevet des inventions de produit et de procédé concernant un matériel autoreproductible s'étend aux générations suivantes et au matériel dans lequel les caractéristiques de l'invention se retrouvent, sauf lorsque la reproduction est une conséquence inévitable de l'usage voulu d'un matériel mis sur le marché par le breveté;

4. une invention n'est pas considérée comme une découverte ni comme manquant de nouveauté pour le simple motif qu'elle fait partie d'un matériel préexistant.

QUESTION 108**Amélioration de la protection internationale des dessins et modèles****RÉSOLUTION**

1. Le Conseil des présidents *donne mission* à la commission de travail de procéder également à l'étude de la modification de l'Arrangement de La Haye en vue des débats qui auront lieu dans le cadre du congrès de Tokyo.

2. Il *donne mandat* au Bureau de constituer une commission spéciale en vue d'étudier le règlement sur les dessins et modèles communautaires préparé par la Commission des Communautés européennes afin de faire connaître aux autorités communautaires compétentes la

position de l'AIPPI sur ce projet, suivant toute procédure appropriée.

QUESTION 112**Rétablissement des droits attachés aux brevets****RÉSOLUTION**

1. Le Conseil des présidents *se déclare* en faveur du principe du rétablissement des droits attachés aux brevets, en cas d'omission d'une formalité ou du paiement d'une taxe dans le délai prescrit, à des conditions à déterminer.

2. Il *a également examiné* avec faveur le principe du rétablissement du droit de priorité mais à des conditions rigoureuses à déterminer.

Réunions de l'OMPI

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI

Vingt-deuxième série de réunions

(Genève, 23 septembre - 2 octobre 1991)

NOTE*

Les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont tenu leur vingt-deuxième série de réunions à Genève du 23 septembre au 2 octobre 1991. Les délégations de 93 Etats, de 12 organisations intergouvernementales et de six organisations internationales non gouvernementales ont participé à ces réunions.

Les 23 organes directeurs suivants se sont réunis :

Assemblée générale de l'OMPI, treizième session (10^e session ordinaire);
 Conférence de l'OMPI, onzième session (10^e session ordinaire);
 Comité de coordination de l'OMPI, vingt-huitième session (22^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de Paris, dix-huitième session (10^e session ordinaire);
 Conférence de représentants de l'Union de Paris, dix-neuvième session (10^e session ordinaire);
 Comité exécutif de l'Union de Paris, vingt-septième session (27^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de Berne, douzième session (10^e session ordinaire);
 Conférence de représentants de l'Union de Berne, douzième session (10^e session ordinaire);
 Comité exécutif de l'Union de Berne, trente-troisième session (22^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de Madrid, vingt-troisième session (9^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de La Haye, douzième session (8^e session ordinaire);
 Conférence de représentants de l'Union de La Haye, douzième session (8^e session ordinaire);

Assemblée de l'Union de Nice, douzième session (10^e session ordinaire);
 Conférence de représentants de l'Union de Nice, onzième session (10^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de Lisbonne, neuvième session (9^e session ordinaire);
 Conseil de l'Union de Lisbonne, seizième session (16^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de Locarno, douzième session (9^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], onzième session (8^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], dix-neuvième session (8^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union du TRT [Traité concernant l'enregistrement des marques], septième session (6^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de Budapest, neuvième session (6^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union de Vienne, cinquième session (4^e session ordinaire);
 Assemblée de l'Union du FRT [Traité sur le registre des films], deuxième session (1^{re} session ordinaire).

Les principaux points de l'ordre du jour et les principales décisions ont porté sur les sujets suivants :

Nomination du directeur général. Sur la base de la proposition faite par le Comité de coordination de l'OMPI en 1990, l'Assemblée générale de l'OMPI a nommé M. Arpad Bogsch, à l'unanimité et par acclamation, au poste de directeur général de l'OMPI pour une nouvelle période qui viendra à terme le 1^{er} décembre 1995.

Activités menées du 1^{er} juillet 1989 au 15 juillet 1991. Les délégations ont exprimé leur

* Etablie par le Bureau international.

totale satisfaction en ce qui concerne la présentation générale et le contenu des rapports soumis par le directeur général et ont apprécié, en particulier, l'exhaustivité et la clarté des rapports qui ont permis de faire un examen complet des activités menées par le Bureau international. A leur avis, ces activités ont été impressionnantes aussi bien du point de vue de la qualité que de celui du volume et de la variété, elles ont été conformes aux plans établis pour l'exercice biennal 1990-1991 et elles ont atteint les objectifs fixés. Les délégations ont rendu un hommage particulier au personnel du Bureau international pour son professionnalisme, sa compétence et son dévouement, sous la conduite du directeur général.

La plupart des délégations ont évoqué tout spécialement les activités de coopération menées en faveur des pays en développement, notamment pour la mise en valeur des ressources humaines et la formation, les conseils et l'assistance en matière d'élaboration de textes législatifs et juridiques, l'amélioration des procédures administratives et la gestion des offices, l'informatisation, les services d'information en matière de brevets (y compris l'adoption de techniques faisant appel aux disques compacts ROM) et l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités.

Les délégations des pays en développement ont considéré que ces activités sont de première importance dans le programme de travail de l'OMPI et elles se sont déclarées très satisfaites de l'assistance que leurs pays ont reçue de l'OMPI et, par l'intermédiaire de celle-ci, d'autres pays, aussi bien des pays en développement que des pays industrialisés, ainsi que de certaines organisations. La plupart des délégations des pays industrialisés ont souligné l'importance que leur gouvernement respectif attache au programme de coopération pour le développement de l'OMPI. Elles se sont engagées à continuer de participer à ces activités et, lorsque cela sera possible, à accroître leur participation.

De nombreuses délégations se sont aussi déclarées satisfaites du travail déjà accompli ou présentement mené par le Bureau international dans le domaine de l'établissement de normes, et notamment des progrès réalisés dans les préparatifs en vue d'un traité sur le droit des brevets et dans les délibérations relatives au règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. Elles ont en outre pris note de la croissance constante des activités d'enregistrement international relatives aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels.

Programme et budget de l'exercice biennal

1992-1993. Le programme et le budget ont été adoptés. Les Assemblées des Unions du PCT, de Madrid et de La Haye ont approuvé la proposition du directeur général préconisant que ces trois unions financées par des taxes participant (pour la première fois), pour un montant de 4,3 millions de francs

suisses, au financement de certaines activités (principalement des activités de coopération pour le développement) auquel elles ne participaient pas auparavant. Le total des contributions des Etats membres des Unions de Paris et de Berne sera pour l'exercice biennal 1992-1993 le même que pour l'exercice biennal 1990-1991.

Une importance accrue sera donnée, au cours de l'exercice biennal 1992-1993, aux activités relevant des domaines suivants :

a) la coopération pour le développement, où un volume accru d'activités est prévu, notamment pour encourager l'adhésion des pays en développement aux traités administrés par l'OMPI, pour faciliter la participation des représentants de pays en développement aux réunions organisées par l'OMPI, pour informatiser les services des offices de propriété industrielle des pays en développement et pour développer l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les pays en développement;

b) l'établissement de normes, où il est envisagé de conclure le Traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (la première partie de la conférence diplomatique qui devra adopter ce traité s'est tenue en juin 1991) et un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, ainsi que de poursuivre les préparatifs consacrés à un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et consacrés à un projet de traité sur l'harmonisation des formalités et d'autres aspects de la protection des marques;

c) les services d'enregistrement international, où il est prévu de poursuivre l'informatisation des opérations relatives au Traité de coopération en matière de brevets, à l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et au dépôt international des dessins et modèles industriels en vertu de l'Arrangement de La Haye en vue d'améliorer encore la qualité des services fournis aux utilisateurs.

Système de contributions; arriérés de contributions des pays les moins avancés. Deux nouvelles classes de contribution, correspondant respectivement à $\frac{1}{2}$ unité et à $\frac{1}{4}$ d'unité de la contribution pour la classe VII ou la classe C, ont été instituées à compter du 1^{er} janvier 1992. Quarante-neuf pays en développement, dont la quote-part dans le cadre du système des contributions des Nations Unies est faible, bénéficieront de ces deux nouvelles classes de contribution, ce qui aura pour effet de diminuer leurs contributions actuelles de 50 % ou de 75 %, respectivement.

Le montant des arriérés de contributions de tout pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) relatifs aux années antérieures à 1990 sera placé sur un compte spécial («compte gelé»); le paiement de ces arriérés ne sera pas réclamé, tout en étant en partie attendu et encouragé.

Traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets. L'Assemblée de l'Union de Paris a décidé qu'elle prendra une décision sur la date de la seconde partie de la conférence diplomatique lors d'une session extraordinaire qui sera convoquée pour le mois de septembre 1992 au plus tard. Le directeur général convoquera cette session extraordinaire soit à la demande d'Etats membres, soit de sa propre initiative, lorsqu'il estimera que le moment est venu de prendre une décision.

Augmentation des taxes. Les Assemblées des Unions de Madrid et de La Haye ont décidé d'augmenter leurs taxes respectives de 10 % à compter du 1^{er} avril 1992. L'Assemblée de l'Union du PCT a décidé d'augmenter les taxes du PCT de 8 % à compter du 1^{er} janvier 1992.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats

Algérie^{1. 2. 3. 4. 6. 10. 13. 15} : A. Semichi; F. Bouzid; H. Yahia-Cherif.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue auprès du Bureau international.

¹ Assemblée générale de l'OMPI.

² Conférence de l'OMPI.

³ Comité de coordination de l'OMPI.

⁴ Assemblée de l'Union de Paris.

⁵ Conférence de représentants de l'Union de Paris.

⁶ Comité exécutif de l'Union de Paris.

⁷ Assemblée de l'Union de Berne.

⁸ Conférence de représentants de l'Union de Berne.

⁹ Comité exécutif de l'Union de Berne.

¹⁰ Assemblée de l'Union de Madrid.

¹¹ Assemblée de l'Union de La Haye.

¹² Conférence de représentants de l'Union de La Haye.

¹³ Assemblée de l'Union de Nice.

¹⁴ Conférence de représentants de l'Union de Nice.

¹⁵ Assemblée de l'Union de Lisbonne.

¹⁶ Conseil de l'Union de Lisbonne.

¹⁷ Assemblée de l'Union de Locarno.

¹⁸ Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets].

¹⁹ Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets].

²⁰ Assemblée de l'Union du TRT [Traité concernant l'enregistrement des marques].

²¹ Assemblée de l'Union de Budapest.

²² Assemblée de l'Union de Vienne.

²³ Assemblée de l'Union du FRT [Traité sur le registre des films].

Allemagne^{1. 2. 3. 4. 7. 9. 10. 11. 13. 17. 18. 19. 21} : A. Schäfers; A. von Mühlendahl; P. Voss; W. Milzow; M.H. Flügger; R. Osenberg.

Arabie saoudite² : I.S. Musalam; A.S. Al Yousef; A. Al-Rasheed; S. Al-Mubarak.

Argentine^{1. 2. 3. 4. 6. 7} : J.A. Lanus; A.G. Trombetta.

Australie^{1. 2. 3. 4. 6. 7. 13. 18. 19. 21} : P.A.D. Smith; J. Hannoush.

Autriche^{1. 2. 3. 4. 6. 7. 10. 13. 17. 18. 19. 21. 23} : O. Rafeiner; G. Mayer-Dolliner; T.M. Baier.

Bangladesh^{1. 2. 3. 4} : M.I. Talukdar.

Bélarus² : A. Mardovitch; V. Galka.

Belgique^{1. 2. 3. 4. 7. 9. 10. 11. 13. 18. 19. 21} : L. Wuyts.

Brésil^{1. 2. 3. 4. 6. 7. 18. 19} : C.L.N. Amorim; P.A. Pereira; P.S. Tarrago; A.R. de Holanda Cavalcanti.

Bulgarie^{1. 2. 3. 4. 7. 9. 10. 15. 19. 21} : K. Iliev; P. Grozdanov; H. Karakolev; P. Petkova; K. Vladov.

Burkina Faso^{1. 2. 4. 7. 15. 19. 20. 23} : A.R. Palenfo.

Cameroun^{1. 2. 3. 4. 7. 9. 19} : G. Toto-Atangana; H. Fouda.

Canada^{1. 2. 3. 4. 7. 9. 19} : J.H.A. Gariépy; M. Leesti; J. Butler.

Chili^{1. 2. 3. 4. 7. 9} : M. Artaza; M. Porzio; P. Romero.

Chine^{1. 2. 3. 4. 6. 10} : Gao Lulin; Bian Yaowu; Wu Xiangwen; Qin Xiaomei; Gao Hang; Wu Qun; Wu Zhengxiang; Liu Gao; Qiu Anman.

Colombie^{1. 2. 3. 7. 9} : J.M. Cano.

Costa Rica^{1. 2. 7} : R. Barzuna Sauma; R. Saborio Soto; H. Krygier de Przedborski; U. Alfú de Reyes.

Côte d'Ivoire^{1. 2. 3. 4. 7. 9. 19} : K. Koffi; N. N'Takpe.

Cuba^{1. 2. 3. 4. 6. 10. 15} : M. Fernández Finale; M. Jiménez Aday.

Danemark^{1. 2. 4. 7. 13. 17. 18. 19. 21} : P.L. Thoft.

Egypte^{1. 2. 3. 4. 6. 7. 10. 12. 18} : M. Zahran; N. Gabr; A.G.M. Fouad.

El Salvador² : C.E. Mendoza; B.F. Menjivar.

Equateur^{1. 2. 7} : M.A. Guerrero Murgueytio.

Espagne^{1. 2. 4. 7. 10. 12. 13. 17. 18. 19. 21} : F.M. Valenzuela; J. Delicado Montero-Ríos; P. Barrios; E. de la Puente; A. Casado Cerviño; F. Martínez Serrano; L. Martínez Garnica; J. Aljaro; M. Hidalgo Llamas.

Etats-Unis d'Amérique^{1. 2. 3. 4. 6. 7. 13. 18. 19. 21} : M.B. Abram; H.J. Winter; L.J. Schroeder; M.T. Barry; C.F. Rueben-saal.

Finlande^{1. 2. 3. 4. 6. 7. 13. 17. 18. 19. 21} : M. Enäjärvi; R. Paermaa; J. Liedes; J. Rainesalo; M. Aalto-Setälä; S. Ruokola.

France^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 13, 15, 17, 18, 19, 21, 22, 23} : B. Miyet; J.-C. Combaldieu; A. Chapard; J. Manent; H. de Montluc; S. Catta; M.-F. Carbon; P. Delacroix; B. Vidaud.

Gabon^{1, 2, 4, 7, 15, 19, 20} : R. Tchibota-Souamy; M. Nziengui.

Ghana^{1, 2, 3, 4, 6, 7} : K. Amoo-Gottfried; H.O. Blavo; F.W.Y. Ekar.

Grèce^{1, 2, 4, 7, 19} : G. Koumantos; A. Cambitsis.

Guatemala² : F. Urruela Prado.

Honduras^{1, 2, 7} : M. Fortin Midence; M.G. Carias.

Hongrie^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 13, 15, 17, 19, 21} : I. Iványi; G. Boytha; P. Gyertyánfy; E. Lontai; M.Z. Ficsor.

Inde^{1, 2, 3, 7, 9} : P. Shah; L. Puri; V.M. Kwatra.

Indonésie^{1, 2, 3, 4, 6, 12} : R.R. Siahaan; H.K. Priyo; E.D. Husin.

Iran (République islamique d')⁵ : S.R. Zavareie; K. Tabatabaei; M.-H. Bokaeian; M.-H. Moayedoddin; M. Zargar-Elahi; M. Mokhtari-Amin.

Iraq^{1, 2, 4} : A. Khalil.

Irlande^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 13, 17, 18} : S. Fitzpatrick.

Israël^{1, 2, 4, 7, 13, 15, 18} : M. Ophir; R. Walden.

Italie^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 11, 13, 15, 17, 18, 19, 21} : M.G. Fortini; P. Iannantuono; M.G. Del Gallo Rossoni; G. Aversa; S. Abati.

Japon^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 13, 18, 19, 21} : W. Fukasawa; S. Tsuji; Z. Kaminaga; Y. Ishimaru; S. Uemura; M. Kitani; Y. Takagi; A. Yoshikawa; H. Kimura; H. Hayashi; T. Yoshida; N. Kono.

Jordanie^{1, 2, 4} : F. Matalgah.

Kenya^{1, 2, 3, 4, 6} : T.A. Ogada; N.C. Cheluget.

Lesotho^{1, 2, 4, 7} : E.L. Motsamai; N.J. Khitsane.

Liban^{1, 2, 4, 8, 14} : A. El Khazen; H. Chaar; N. Owejdat.

Libéria^{1, 2, 7} : H.D. Williamson.

Libye^{1, 2, 4, 7} : S. Shaheen.

Luxembourg^{1, 2, 4, 7, 10, 11, 13, 18, 19, 22} : F. Schlessier.

Madagascar^{1, 2, 4, 8, 19} : P. Verdoux.

Malaisie^{1, 2, 4, 7} : M. Yusof Hitam; A.K. Zulkafli; V. Sudha Devi.

Malawi^{1, 2, 4, 7, 19} : J.B. Villiera; G.K. Chibesakunda; S.W.D. Chavula.

Maroc^{1, 2, 4, 7, 10, 12, 13} : E.G. Benhima; M. Laghmari; H. Abbar; F. Baroudi.

Mexique^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 16, 23} : J.M. Morfin Patraca; D. Jiménez Hernández; A. Velez Salcedo; M. Velarde Méndez.

Monaco^{1, 2, 4, 7, 10, 11, 13, 18, 19} : J.-P. Campana.

Mongolie^{1, 2, 4, 10, 19} : J. Batsuuri; D. Demberel.

Namibie : B.C. Schutte; P. Shipoke.

Nicaragua^{2, 3} : J. Alaniz Pinel; M. Moncada-Fonseca.

Nigéria⁵ : E.A. Azikiwe.

Norvège^{1, 2, 4, 7, 13, 17, 18, 19, 21} : J. Smith; K.A. Evjen.

Nouvelle-Zélande^{1, 2, 4, 8} : H. Burton; D.J. Walker.

Pakistan^{1, 2, 3, 7, 9} : F. Abbas; I. Baloch.

Panama^{2, 3} : R.-L. Ameglio.

Pays-Bas^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 11, 13, 17, 18, 19, 21, 22} : M.A.J. Engels; J. Nicaise; T.J.A.M. De Bruijn.

Pérou^{1, 2, 7} : J. Stiglich; R. Saif de Preperier.

Philippines^{1, 2, 4, 7, 21} : N.L. Escaler; D. Menez-Rosal; C.V. Espejo.

Pologne^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 19} : W. Kotarba; B. Rokicki; A. Kowalski; A. Skrybant.

Portugal^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 13, 15, 18} : L.O. Roma de Albuquerque; J. Mota Maia; R.A. Costa Morais Serrão; P.J. Da Costa Cordeiro; J. Mauricio; A. Queiros Ferreira.

République de Corée^{1, 2, 3, 4, 6, 19, 21} : S.H. Kim; J.-K. Kim.

République populaire démocratique de Corée^{1, 2, 3, 4, 6, 10, 19} : Ryu Song Gwang; Pak Chang Rim; Pak Chun Il.

République-Unie de Tanzanie^{1, 2, 4} : A.H. Jamal; M. Mangachi.

Roumanie^{1, 2, 4, 7, 10, 19} : M. Rădulescu; V. Erhan; C. Stan; G. Istode.

Royaume-Uni^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 13, 18, 19, 21} : A. Sugden; P. Hartnack; J.S. Booth; E.C. Robson; H.M. Pickering.

Saint-Siège^{1, 2, 4, 7, 12} : O.J. Roullet.

Sénégal^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 19} : A. Sène; G. Diop.

Soudan^{1, 2, 4, 10, 19} : O. Alim; A.-R.I. El-Khalifa; A.A. Gubartalla; M.A. Elkarib.

Sri Lanka^{1, 2, 4, 7, 19} : W. Rasaputram; R.N. Abeysekera.

Suède^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 13, 17, 18, 19, 21, 22} : B. Erngren; L. Björklund; U. Jansson; F. von Arnold.

Suisse^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 17, 18, 19, 21} : R. Grossenbacher; A. Bauty.

Syrie^{3, 5, 6} : C. Kayali.

Tchécoslovaquie^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 13, 15, 17, 18, 19, 21, 23} : L. Jakl; P. Vrba; J. Kordač.

Thaïlande^{1, 2, 7} : T. Bunnag; S. Suntavaruk; S. Rattanasuwan; C. Sakolvari.

Trinité-et-Tobago^{1, 2, 4, 7} : R. Permanand; A. Gonzales.

Tunisie^{1, 2, 4, 7, 12, 14, 15, 22} : M. Ennaceur; A. Azaiez; T. Ben Slama.

Turquie^{1, 2, 4, 8} : M. Onaner; E. Enç; E. Karaahmet; A. Karanfil.

Ukraine² : A.A. Ozadovski; S.V. Reva.

Union soviétique^{1, 2, 3, 4, 6, 10, 13, 17, 18, 19, 20, 21} : Y.A. Bespalov; V.N. Roslov; Y. Ustyugov; B.V. Smirnov; V. Matsarsky; K. Tihaze; P. Tchernikov.

Uruguay^{1, 2, 3, 4, 6, 7} : J.A. Lacarte-Muro; C. Amorin; M. Cassarino.

Venezuela^{1, 2, 3, 7, 9} : C.R. Pestana-Macedo.

Viet Nam^{1, 2, 4, 10} : Doan Phuong; Thanh Long Nguyen.

Yougoslavie^{1, 2, 4, 7, 10, 13, 17} : N. Čalovski; M. Bijedić; B. Totić; O. Spasić.

Zaïre^{1, 2, 4, 7} : K. Mutuale; M. Mutambula.

Zimbabwe^{1, 2, 4, 7} : N. Mvere.

Comité de coordination de l'OMPI

Président : M.A.J. Engels (Pays-Bas). *Vice-présidents* : I. Iványi (Hongrie); F. Abbas (Pakistan).

Assemblée de l'Union de Paris

Président : Gao Lulin (Chine). *Vice-présidents* : P.A.D. Smith (Australie); A.H. Jamal (République-Unie de Tanzanie).

Conférence de représentants de l'Union de Paris

Président : E.A. Azikiwe (Nigéria). *Vice-présidents* : S.R. Zavareie (Iran (République islamique d')); C. Kayali (Syrie).

Comité exécutif de l'Union de Paris

Président : W. Fukasawa (Japon). *Vice-présidents* : K. Amoo-Gottfried (Ghana); Y.A. Bespalov (Union soviétique).

Assemblée de l'Union de Berne

Président : G. Boytha (Hongrie). *Vice-présidents* : J.H.A. Gariépy (Canada); C.R. Pestana-Macedo (Venezuela).

Conférence de représentants de l'Union de Berne

Président : C.A. El Khazen (Liban). *Vice-présidents* : P. Verdoux (Madagascar); M. Onaner (Turquie).

Comité exécutif de l'Union de Berne

Président : F. Abbas (Pakistan). *Vice-présidents* : S. Fitzpatrick (Irlande); J.M. Morfín Patraca (Mexique).

Assemblée de l'Union de Madrid

Président : J. Mota Maia (Portugal). *Vice-présidents* : M. Fernández Finale (Cuba); M. Rădulescu (Roumanie).

Assemblée de l'Union de La Haye

Président : M.G. Del Gallo Rossoni (Italie). *Vice-présidents* : J.-P. Campana (Monaco); ... (Suriname).

Conférence de représentants de l'Union de La Haye

Président : J. Delicado Montero-Ríos (Espagne). *Vice-présidents* : M. Omar (Egypte); H. Abbar (Maroc).

Assemblée de l'Union de Nice

Président : ... (Bénin). *Vice-présidents* : P.L. Thoft (Danemark); Y.A. Bespalov (Union soviétique).

Conférence de représentants de l'Union de Nice

Président : A. Azaiez (Tunisie). *Vice-président* : C.A. El Khazen (Liban).

Assemblée de l'Union de Lisbonne

Président : K. Iliev (Bulgarie). *Vice-présidents* : R. Tchibota-Souamy (Gabon); J. Mota Maia (Portugal).

Conseil de l'Union de Lisbonne

Président : ... (Haïti). *Vice-président* : D. Jiménez Hernández (Mexique).

II. Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : A. Amri. **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)** : I. Lorenzo; D. Rakotopare. **Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)** : A. Otten; M.C. Geuze. **Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)** : C. Favart. **Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM)** : P. Rome. **Bureau Benelux des marques (BBM)** : P. Rome. **Commission des Communautés européennes (CCE)** : B. Schwab; D. Franzone. **Ligue des Etats arabes (LEA)** : A. Harhuem; A. Ould Babakar; N. Chakroun. **Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)** : V. Efon; P.A. Thiam. **Organisation de l'unité africaine (OUA)** : N. Hached; M.H. Tunis. **Organisation européenne des brevets (OEB)** : P. Braendli; R. Remandas; G.D. Kolle. **Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)** : A.R. Zikonda.

III. Organisations internationales non gouvernementales

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : G.E. Kirker. **Association littéraire et artistique internationale (ALAI)** : E. Martin-Achard. **Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM)** : N. Ndiaye. **Chambre de commerce internationale (CCI)** : J.H. Kraus. **Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)** : N. Ndiaye. **International Advertising Association (IAA)** : M. Ludwig.

IV. Bureaux

Assemblée générale de l'OMPI

Président : A. Semichi (Algérie). *Vice-présidents* : W. Kotarba (Pologne); R. Grossenbacher (Suisse).

Conférence de l'OMPI

Président : M. Porzio (Chili). *Vice-présidents* : O. Rafeiner (Autriche); O. Alim (Soudan).

Assemblée de l'Union de Locarno

Président : L. Jakl (Tchécoslovaquie). Vice-présidents : J. Smith (Norvège); B. Totić (Yougoslavie).

Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets]

Président : H.J. Winter (Etats-Unis d'Amérique). Vice-présidents : P.S. Tarrago (Brésil); M. Enäjärvi (Finlande).

Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets]

Président : A. Schäfers (Allemagne). Vice-présidents : L. Wuyts (Belgique); W. Rasaputram (Sri Lanka).

Assemblée de l'Union du TRT [Traité concernant l'enregistrement international des marques]

Président : Y.A. Bespalov (Union soviétique). Vice-présidents : A.R. Palenfo (Burkina Faso); ... (Congo).

Assemblée de l'Union de Budapest

Président : A. Sugden (Royaume-Uni). Vice-présidents : ... (Liechtenstein); N.L. Escaler (Philippines).

Assemblée de l'Union de Vienne

Président : B. Erngren (Suède). Vice-présidents : F. Schlesser (Luxembourg); A. Azaiez (Tunisie).

Assemblée de l'Union du FRT [Traité sur le registre des films]

Président : B. Miyet (France). Vice-présidents : A.R. Palenfo (Burkina Faso); L. Jakl (Tchécoslovaquie).

V. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*directeur général*); L. Kostikov (*vice-directeur général*); S. Alikhan (*vice-directeur général*); L. Baumer (*directeur de la Division de la propriété industrielle*); P. Claus (*directeur-conseiller*); F. Curchod (*directeur du Cabinet du directeur général*); T.A.J. Keefer (*contrôleur et directeur de la Division du budget et des finances*); G. Ledakis (*conseiller juridique et directeur des Services administratifs généraux*); H. Olsson (*directeur du Département du droit d'auteur et de l'information*); I. Thiam (*directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Afrique*); B. Bartels (*directeur de la Division juridique du PCT*); R. Beltrán (*directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Amérique latine et les Caraïbes*); D. Bouchez (*directeur de la Division de l'administration du PCT*); B. Dondonne (*directeur de la Division linguistique*); C. Fernández-Ballesteros (*directeur de la Division des pays en développement (droit d'auteur)*); M. Ficsor (*directeur de la Division juridique du droit d'auteur*); K. Idris (*directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec les pays arabes*); B. Machado (*directeur de la Division du personnel*); J. Quashie-Idun (*directeur de la Division des pays en développement (propriété industrielle)*); K. Stuedi (*directeur du Bureau des relations avec les organisations internationales*); G. Yu (*assistant spécial au Cabinet du directeur général*); F. Gurry (*assistant spécial au Cabinet du directeur général*); B. Hansson (*chef de la Division des classifications internationales*); P. Higham (*chef de la Division informatique*); N. Sabharwal (*conseiller principal au Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique*); R. Sateler (*conseiller juridique assistant au Bureau du conseiller juridique*); C. Claa (*chef du Service des réunions et des documents*).

Comité de coordination de l'OMPI

Vingt-neuvième session (7^e session extraordinaire)

(Genève, 21 et 22 novembre 1991)

NOTE*

Le Comité de coordination de l'OMPI a tenu sa vingt-neuvième session (7^e session extraordinaire) au siège de l'OMPI, à Genève, les 21 et 22 novembre 1991. La session a été ouverte et présidée par M. Max A.J. Engels (Pays-Bas), président du Comité de coordination.

Trente-huit des 52 Etats membres du Comité de coordination étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Libye, Mexique, Nicaragua, Norvège,

Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Yougoslavie. Vingt-deux Etats étaient en outre représentés par des observateurs : Equateur, Finlande, Gabon, Guatemala, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mongolie, Paraguay, Philippines, Roumanie, Rwanda, Soudan, Suède, Thaïlande, Viet Nam, Yémen, Zaïre. La liste des participants fait suite à la présente note.

A sa deuxième session, en novembre 1973, l'Assemblée générale de l'OMPI avait décidé qu'il y aurait trois postes de vice-directeur général, placés sur un pied d'égalité et avec une rémunération égale, l'un devant être occupé par un ressortissant d'un pays en développement, l'autre par un ressortissant

* Etablie par le Bureau international.

d'un pays socialiste et le troisième par un ressortissant d'un autre pays.

Conformément aux propositions du directeur général, le Comité de coordination a approuvé

– la prolongation pour deux ans (c'est-à-dire du 1^{er} décembre 1991 au 30 novembre 1993) de la nomination de M. Shahid Alikhan comme vice-directeur général au poste de vice-directeur général devant être occupé par un ressortissant d'un pays en développement;

– la prolongation pour trois mois (du 1^{er} décembre 1991 au 29 février 1992) de la nomination de M. Lev Kostikov comme vice-directeur général; le comité est parvenu à la conclusion que la partie de la décision prise en 1973 par l'Assemblée générale de l'OMPI qui concerne le poste de vice-directeur général devant être occupé par un ressortissant d'un pays socialiste devra être soumise à l'Assemblée générale;

– la nomination de M. François Curchod au poste de vice-directeur général devant être occupé par un ressortissant d'un pays autre qu'un pays en développement ou un pays socialiste, pour une période de quatre ans (du 1^{er} décembre 1991 au 30 novembre 1995).

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres du comité

Algérie : A.H. Semichi; H. Yahia-Cherif. **Allemagne** : A. Schäfers; P. Voss; M.H. Flügger. **Argentine** : A.G. Trombetta. **Australie** : P.A.D. Smith; J. Hannoush. **Autriche** : H. Preglau; T.M. Baier. **Belgique** : M. Gedopt. **Brésil** : P. Tarrago. **Bulgarie** : P. Grozdanov. **Canada** : A. McCaskill. **Chili** : P. Romero. **Chine** : Ma Liyan; Li Jizhong; Liu Gushu; Wang

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue auprès du Bureau international.

Zhengfa; Wan Jiaqing; Wu Zhenxiang. **Colombie** : R. Salazar. **Côte d'Ivoire** : K. Kouame; N.A. N'Takpe. **Egypte** : N. Gabr. **Espagne** : P. Barrios; A. Casado Cerviño. **Etats-Unis d'Amérique** : M. Kirk; M.T. Barry. **France** : P. Delacroix. **Ghana** : H.O. Blavo; F.W.Y. Ekar. **Hongrie** : E. Lontai. **Inde** : P. Shah; D. Chakravarty. **Italie** : M.G. Fortini. **Japon** : Y. Takagi. **Libye** : I.A. Omar; S. Shaheen. **Mexique** : M. Vargas Campos; D. Jiménez Hernández. **Nicaragua** : J. Gazol Salcedo. **Norvège** : E. Liljegren. **Pakistan** : F. Abbas; I. Baloch. **Pays-Bas** : M.A.J. Engels; W. Neervoort. **Pologne** : A. Skrybant. **Portugal** : J. Mota Maia; A. Queiros Ferreira. **République populaire démocratique de Corée** : Ri Tcheul; Pak Chang Rim. **Royaume-Uni** : A. Sugden; H.M. Pickering. **Sénégal** : B. Dia. **Suisse** : R. Grossenbacher. **Syrie** : C. Kayali. **Tchécoslovaquie** : L. Jakl; V. Benísko. **Union soviétique** : V.M. Oushakov; B. Smirnov. **Yougoslavie** : O. Spasić.

II. Etats observateurs

Equateur : M.A. Guerrero Murgueytio. **Finlande** : S. Ruokola. **Gabon** : M. Nziengui. **Guatemala** : C. Rodriguez-Fankhauser. **Indonésie** : B. Kesowo; R.R. Siahaan; K.P. Handriyo; E.D. Husin; T. Maroef. **Iran (République islamique d')** : M. Mokhtari-Amin; M. Chitsaz. **Jamaïque** : P. Coke. **Madagascar** : P. Verdoux. **Malaisie** : A.K. Zulkaflie. **Mali** : K.S. Diawara. **Maroc** : F. Baroudi. **Mongolie** : G. Gongor. **Paraguay** : R. Gauto. **Philippines** : D. Menez-Rosal. **Roumanie** : L. Bulgar; G. Istode. **Rwanda** : E. Nsabimana. **Soudan** : A.A. Gubartalla. **Suède** : M. Lindström. **Thaïlande** : C. Sakolvari. **Viet Nam** : Luong Nguyen; Thanh Long Nguyen. **Yémen** : S. Mokbil. **Zaïre** : M. Mutambala.

III. Bureau

Président : M.A.J. Engels (Pays-Bas). *Secrétaire* : G. Ledakis (OMPI).

IV. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*directeur général*); G. Ledakis (*conseiller juridique et directeur des Services administratifs généraux*); F. Gurry (*directeur-conseiller au Cabinet du directeur général*); B. Machado (*directeur de la Division du personnel*); G. Yu (*directeur-conseiller au Cabinet du directeur général*).

Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

Comité permanent

Quatorzième session

(Genève, 1^{er}-4 juillet 1991)

NOTE*

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec

* Etablie par le Bureau international.

la propriété industrielle a tenu sa quatorzième session à Genève du 1^{er} au 4 juillet 1991. Soixante-huit Etats membres du Comité permanent étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie,

Congo, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre. Deux Etats non membres, la Namibie et le Nigéria, étaient aussi représentés. Les sept organisations intergouvernementales et quatre organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs : AIPPI, ARIPO, CCE, CCI, CESAO, CNUCED, GATT, IAA, IFIA, OEB, SELA. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité permanent a passé en revue les activités de coopération pour le développement entreprises depuis sa dernière session, en mai et juin 1989. Il a été pris note avec satisfaction de l'étendue et des résultats desdites activités. Beaucoup de délégations ont rendu hommage à l'efficacité avec laquelle le Bureau international gère le Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. De nombreuses délégations ont exprimé leur gratitude au PNUD et aux gouvernements et organisations des pays industrialisés et des pays en développement qui ont coopéré et contribué au Programme permanent, pour l'assistance dont leurs pays ont bénéficié dans le cadre de ce programme. Les délégations desdits pays et organisations ont exprimé le désir de maintenir et, dans certains cas, d'augmenter leurs contributions à ces activités. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété industrielle, toutes les délégations ont souligné combien restent importantes les activités de formation comme objectif prioritaire et ont exprimé leur satisfaction devant les efforts déployés par le Bureau international en vue de répondre aux divers besoins de formation des pays en développement grâce à un ensemble coordonné d'activités de formation (cours nationaux, sous-régionaux et régionaux, stages de formation pratique et formation en cours d'emploi) au niveau de l'initiation, au niveau du perfectionnement et au niveau spécialisé. Une attention particulière a été accordée à l'organisation d'activités de formation spécialisée (l'accent ayant été notamment mis sur les licences et autres accords de transfert de techniques, sur les incidences pour la propriété industrielle de la protection des techniques nouvelles et sur l'information des procédures administratives en matière de propriété industrielle), ainsi qu'à la promotion de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités et à l'élaboration de matériel de

formation. Concernant le renforcement de l'infrastructure juridique et administrative de la propriété industrielle, de nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'assistance fournie par l'OMPI et ont demandé que cette assistance soit maintenue, particulièrement dans le cadre des projets nationaux ou régionaux financés par le PNUD. L'importance de ces projets pour l'automatisation des activités des offices de propriété industrielle a été particulièrement soulignée.

La plupart des délégations ont dit souhaiter que le Programme permanent continue de fournir une assistance pour la révision ou l'élaboration de législations nationales et régionales, ainsi que pour l'application de législations nouvelles ou révisées, une fois que celles-ci sont adoptées. Elles ont aussi sollicité l'assistance de l'OMPI pour l'examen des avantages découlant de l'adhésion à un certain nombre de traités qu'elle administre. Plusieurs délégations ont fourni des informations au sujet des faits nouveaux survenus dans leurs pays concernant l'adoption de législations de propriété industrielle, ou la révision de celles qui existent déjà, et l'adhésion à des traités administrés par l'OMPI. La délégation de la Chine a indiqué que son pays révise actuellement sa législation sur les brevets et envisage d'adhérer au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). La délégation de Cuba a fait savoir que son pays a adhéré à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et qu'il examine actuellement la possibilité d'adhérer au PCT et au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. La délégation de la Guinée a exprimé sa reconnaissance pour l'assistance dont son pays a bénéficié dans le cadre du Programme permanent, qui a conduit à l'adhésion de la Guinée au PCT et à l'OAPI. La délégation du Mexique a annoncé qu'une nouvelle législation de propriété industrielle tenant compte des normes internationales récentes est entrée en vigueur au Mexique le 28 juin 1991 et a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI pour l'assistance dont son pays a bénéficié pour l'élaboration de cette législation. Le Mexique aura vraisemblablement besoin d'une assistance continue pour son projet de création d'un institut autonome de propriété industrielle ainsi que pour son adhésion prévue au PCT, à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). La délégation du Niger a exprimé sa satisfaction pour l'assistance dont son pays a bénéficié dans le cadre du Programme permanent et a dit que le Niger envisage d'adhérer au PCT. La délégation du Pérou a fait état de la coopération en cours entre les pays du Pacte andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela) en relation avec la révision de la décision 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène et a

exprimé sa reconnaissance à l'OMPI pour l'assistance fournie à cet égard et pour l'élaboration d'une note sur les avantages que tirerait le Pérou de l'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. La délégation a aussi souligné l'importance que revêt l'établissement de stratégies communes dans le domaine de la propriété industrielle dans les pays en développement.

En ce qui concerne la documentation et l'information en matière de brevets, plusieurs délégations ont relevé avec satisfaction que l'OMPI encourage l'utilisation de la technique du disque compact ROM pour le stockage, la recherche et la diffusion de l'information en matière de brevets, notamment à l'appui des activités de recherche et développement des pays en développement, et ont incité l'Organisation à poursuivre ses activités dans ce domaine. A cet égard, la mise au point, par un groupe de travail créé conjointement par l'OMPI et l'OEB, d'un ensemble de principes directeurs concernant les conseils à donner aux pays en développement sur le rassemblement et le stockage de la documentation en matière de brevets sur disque compact ROM a été particulièrement appréciée. Une démonstration de l'application de la technique du disque compact ROM pour le stockage et la recherche de l'information en matière de propriété industrielle a été organisée par le Bureau international de l'OMPI au cours de la session du Comité permanent. De nombreuses délégations ont mis l'accent sur le rôle majeur de l'invention et de l'innovation dans le processus de développement technique, économique et social et se sont déclarées satisfaites des activités que mène l'OMPI pour promouvoir l'activité inventive et innovatrice. Une attention particulière a été accordée au programme de l'OMPI destiné à récompenser les inventeurs et à l'opportunité d'aider les pays en développement à organiser des expositions d'inventions et des concours pour les inventeurs.

Conformément à la décision prise à sa onzième session (mai 1987), le Comité permanent a consacré une partie de sa quatorzième session à un Symposium sur la promotion de l'innovation technique dans les pays en développement. Des exposés ont été présentés par des spécialistes du Brésil et de la France et par le président de l'IFIA. A l'issue des débats du symposium, le Comité permanent a souligné l'importance de la promotion de l'innovation technique pour le développement économique et technique des pays en développement et a appuyé les activités menées dans le cadre du Programme permanent dans ce domaine. De nombreuses délégations ont appelé l'attention sur les différentes modalités de la coopération technique entre pays en développement utilisées dans les activités de coopération pour le développement dans le cadre du Programme permanent, en évoquant notamment la mise en commun de l'expérience acquise par d'autres pays en développement et les avantages qu'offre la mise en

commun des ressources grâce à la coopération régionale ou sous-régionale. A cet égard, il a été suggéré d'étudier de nouvelles modalités propres à encourager un renforcement de la coopération entre pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle.

En ce qui concerne les orientations à donner au Programme permanent en 1992 et 1993, toutes les délégations qui sont intervenues ont appuyé sans réserve les propositions faites par le Bureau international et ont déclaré que celles-ci répondent aux besoins des pays en développement dans le contexte de la conjoncture économique internationale actuelle. A cet égard, les points suivants ont fait l'objet d'une attention particulière : l'organisation de réunions régionales d'évaluation et de planification; la participation aux activités du Programme permanent de fonctionnaires des administrations qui s'occupent de plus en plus de questions de propriété industrielle; enfin, le développement de l'enseignement du droit de la propriété industrielle dans les universités, la formation de formateurs et l'élaboration d'aides didactiques et de programmes d'enseignement.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats

Algérie : M. Younsi; H. Yahia-Cherif. **Allemagne :** R. Osenberg. **Argentine :** A. Trombetta. **Australie :** I.W. McCay. **Bangladesh :** A.H. Pasha. **Bénin :** J. Ayite. **Brésil :** P. Tarrago; A.R. de Holanda Cavalcanti. **Burkina Faso :** M.B. Bado. **Burundi :** M.G. Hicuburundi. **Canada :** M. Leesti. **Chili :** P. Romero. **Chine :** Wu Xiangwen. **Colombie :** J. Montealegre. **Congo :** G.E. Yoka. **Costa Rica :** M. Nagel; J. Rhenan Segura. **Cuba :** M. Jiménez Aday. **El Salvador :** B.F. Menjivar. **Espagne :** J. Rujas Mora-Rey. **Etats-Unis d'Amérique :** J.P. Kushan. **Finlande :** J. Rainesaio. **France :** M. Guerrini; P. Delacroix. **Gambie :** M. Denton. **Ghana :** D.M. Mills; F.W.Y. Ekar. **Grèce :** A. Cambitsis. **Guinée :** F. Bangoura. **Guinée-Bissau :** J.A. Nosolini. **Honduras :** M.G. Carias; M. Turcios Diaz. **Inde :** N.K. Sabharwal; V. Kwatra. **Indonésie :** E. Husin. **Italie :** M.G. Fortini; P. Iannantuono. **Japon :** N. Yoshikuni; S. Takakura. **Kenya :** N. Chelugut. **Lesotho :** E.L. Motsumai. **Libéria :** H.D. Williamson. **Libye :** L.H. Khalaf. **Malaisie :** S. Kassim. **Malawi :** V.J. Mzumara. **Mali :** S. Konate Diawara. **Maroc :** F. Baroudi. **Mauritanie :** S.O.O. El Hadrami. **Mexique :** J.A. Toledo Barraza. **Namibie¹ :** B.C. Schutte; A.G. Snyders. **Niger :** B. Dia. **Nigéria¹ :** E.O. Jegede; F.J. Okono. **Norvège :** K.A. Evjen. **Ouganda :** R.C. Masika. **Pakistan :** I. Baloch. **Pays-Bas :** W. Neervoort. **Pérou :** R. Saif de Preperier. **Philippines :** D. Menez Rosal. **Portugal :** I. Afonso; P. Serrão. **République centrafricaine :** M. Allendi. **République de Corée :** S.-H. Lee; T.-C. Choi; J.-K. Kim; J.-S. Lee. **République populaire démocratique de Corée :** Pak Chang Rim. **Roumanie :** N. Nicola. **Royaume-Uni :** B.G.H. Ditcham. **Rwanda :** J.M.V. Nyilimbilima. **Sénégal :** A. Sène; G. Diop. **Soudan :** A.I. El Khalifa. **Sri Lanka :** R.N. Abeysekera.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue auprès du Bureau international.

¹ Cet Etat n'est pas membre du Comité permanent.

Suède : B. Hallgren. **Suisse** : T.-L. Tran-Thi. **Swaziland** : B.R. Mkwanazi. **Tchad** : Y. Nadjitangar. **Tunisie** : A. Azaiez. **Uruguay** : C. Amorin. **Viet Nam** : Vu Khac Trai; Nguyen Tranh Long. **Yémen** : A.M. Basha. **Yougoslavie** : I. Zupunski. **Zaire** : M. Mutambula.

II. Organisations intergouvernementales

Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) : A.J. Karmoul. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : K.T. Makhetha. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) : M.C. Geuze. Commission des Communautés européennes (CCE) : C. Bail. Organisation européenne des brevets (OEB) : J. Amand. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) : A.R. Zikonda. Système économique latino-américain (SELA) : R. Maldonado.

III. Organisations internationales non gouvernementales

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : G.E. Kirker. Chambre de commerce internationale (CCI) : J.H. Kraus. Fédération internationale

des associations d'inventeurs (IFIA) : F. Moussa. International Advertising Association (IAA) : M. Ludwig.

IV. Bureau

Président : A. Azaiez (Tunisie). Vice-présidents : I.W. McCay (Australie); M. Nagel (Costa Rica). Secrétaire : C. Graffigna-Sperling (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*directeur général*); S. Alikhan (*vice-directeur général*); I. Thiam (*directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Afrique*); K. Idris (*directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec les pays arabes*); R. Beltrán (*directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Amérique latine et les Caraïbes*); S. Ramaiah (*directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique*); J. Quashie-Idun (*directeur de la Division des pays en développement (propriété industrielle)*); K. Suedi (*directeur du Bureau des relations avec les organisations internationales*); C. Graffigna-Sperling (*chef de l'Unité d'appui du programme de coopération pour le développement*).



Etudes

La rénovation du secteur public – l'exemple de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement

S. NIKLASSON*

* Directeur général de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement jusqu'au 31 août 1991; Directeur exécutif, Neste Sverige AB, Suède.

La nouvelle loi autrichienne sur la protection des dessins et modèles

O. RAFEINER, E. JAKADOFSKY, H. KNITTEL et G. KUCSKO*

* Dipl. Ing. Dr. O. Rafeiner, président de l'Office autrichien des brevets; Dr. E. Jakadofsky, vice-président de l'Office autrichien des brevets; Dr. H. Knittel, directeur de la section juridique A de l'Office autrichien des brevets; Dr. G. Kucsko, avocat à Vienne.

**L'unification du droit de la propriété industrielle
en République fédérale d'Allemagne :
le projet de loi portant extension
des droits de propriété industrielle**

A. SCHÄFERS*

* Vice-directeur général du Ministère fédéral de la justice,
Bonn.

Nouvelles diverses

ARGENTINE

*Directrice de la technologie,
de la qualité et de la propriété industrielle*

Nous apprenons que Mme Norma Félix de Sturla a été nommée Directrice de la technologie, de la qualité et de la propriété industrielle.

PAKISTAN

Contrôleur de l'Office des brevets

Nous apprenons que Mme Yasmeen Abbasi a été nommée Contrôleur de l'Office des brevets.

SURINAME

*Directeur du Bureau
de la propriété industrielle*

Nous apprenons que M. C.G. De Randamie a été nommé Directeur du Bureau de la propriété industrielle.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1992

10-18 février (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (deuxième session)

Le comité continuera d'examiner s'il convient d'entreprendre l'élaboration d'un protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et, dans l'affirmative, quelle devrait être la teneur de ce texte.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.

30 mars - 3 avril (Genève)

Colloque OMPI-IFIa sur «le soutien aux inventeurs»

Ce colloque, qui sera le cinquième organisé en commun depuis 1984 par l'OMPI et l'IFIa (Fédération internationale des associations d'inventeurs) sur des questions présentant un intérêt particulier pour les inventeurs, débattrà de l'aide et des services offerts aux inventeurs (particuliers ou salariés) par les offices de propriété industrielle, les centres d'innovation et les universités.

Invitations : Etats membres de l'OMPI, associations d'inventeurs et certaines organisations (organismes de recherche et développement, centres d'innovation). Le colloque sera ouvert au public.

27-30 avril (Genève)

N.B. Dates modifiées

Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (deuxième session)

Le comité continuera d'étudier les possibilités de réviser l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ou d'y ajouter un protocole afin d'introduire dans le système de La Haye davantage de souplesse et d'autres mesures incitant les Etats qui ne sont pas encore parties à l'arrangement à y adhérer et rendant son utilisation plus commode pour les déposants.

Invitations : Etats membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.

25-27 mai (Genève)

Réunion d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées

La réunion examinera s'il est souhaitable de créer au sein de l'OMPI un mécanisme fournissant des services pour la solution des litiges entre personnes privées touchant à des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le type de services qui pourrait être fourni dans le cadre de ce mécanisme.

Invitations : Organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI.

1^{er}-5 juin (Genève)

N.B. Dates modifiées

Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (troisième session)

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur le droit des marques, en s'attachant notamment à l'harmonisation des formalités relatives à la procédure d'enregistrement des marques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

15-19 juin (Genève)
N.B. Dates modifiées

Comité d'experts sur une loi type concernant la protection des droits de propriété intellectuelle des producteurs d'enregistrements sonores

Le comité examinera un projet de loi type relative à la protection des droits des producteurs d'enregistrements sonores, qui pourrait être utilisée par les législateurs à l'échelon national ou régional.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI ou parties à la Convention de Rome ou à la Convention phonogrammes et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

21-29 septembre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-troisième série de réunions)

Certains organes directeurs se réuniront en session ordinaire et d'autres en session extraordinaire.

Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats et certaines organisations.

12-16 octobre (Genève)

Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (cinquième session)

Le groupe de travail continuera d'examiner un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole de Madrid, ainsi qu'un projet de formulaires devant être établis en vertu de ce règlement d'exécution.

Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris se déclarant désireux de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

2-6 novembre (Genève)

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (dixième session)

Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis sa dernière session (avril 1991) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.

Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.

9-13 novembre (Genève)

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (quinzième session)

Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (juillet 1991) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.

Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.

23-27 novembre (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (troisième session)

Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1992

8 et 9 avril (Genève)

Comité administratif et juridique

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

26 et 27 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

28 octobre (Genève)

Comité consultatif (quarante-cinquième session)

Invitations : Etats membres de l'UPOV.

29 octobre (Genève)

Conseil (vingt-sixième session ordinaire)

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

30 octobre (Genève)

Réunion avec les organisations internationales

Invitations : organisations internationales non gouvernementales, Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1992

16-20 mars (Innsbruck-Igls)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.

11-15 mai (Marrakech)

Chambre de commerce internationale (CCI) : Conférence sur «Les nouvelles dimensions du développement dans les années 90».

7-10 octobre (Amsterdam)

Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC) : Congrès.